

Projet éolien des Champs Dolents

Un projet porté par :
**Les communes de Joncourt,
Estrées et Magny-la-Fosse**

&

ESCOFI
L'ÉNERGIE DURABLE DES TERRITOIRES

Chiara Di Giacomo
Cheffe de projet Escofi



Chères habitantes, chers habitants,

Après une amélioration du dossier avec les services de l'Etat, le projet éolien des Champs Dolents va rentrer en Enquête Publique.

En accord avec les élus des communes concernées, les éoliennes ont été implantées le plus loin possible des habitations afin d'avoir un impact visuel réduit et d'éviter toute nuisance acoustique.

Initialement composé de 5 éoliennes, le parc éolien des Champs Dolents comprend désormais 4 éoliennes dont une à Estrées, une à Magny-la-Fosse et deux à Joncourt. **Les retombées économiques du projet visent à financer des projets locaux et ainsi améliorer la qualité de vie des riverains.**

Une enquête publique est donc organisée **du 28 avril au 28 mai**, afin de permettre à chacun de s'informer et de s'exprimer auprès du commissaire enquêteur titulaire, Monsieur Jean-Marc LE GOUELLEC, ou son suppléant, Monsieur Christian VARLET.

Nous vous invitons à y participer aux dates suivantes :

DATE DE PERMANENCE	HORAIRES	LIEU
MARDI 28 AVRIL 2026	9H00 - 12H00	Mairie de JONCOURT
MERCREDI 6 MAI 2026	14H00 - 17H00	Mairie de MAGNY-LA-FOSSE
VENDREDI 15 MAI 2026	9H00 - 12H00	Mairie de ESTREES
SAMEDI 23 MAI 2026	9H00 - 12H00	Mairie de MAGNY-LA-FOSSE
JEUDI 28 MAI 2026	14H00 - 17H00	Mairie de JONCOURT





Le projet éolien des Champs Dolents en chiffres



Bellicourt

Estrees

Nauroy

Joncourt

Magny-la-Fosse

Levergies



4 éoliennes

2 sur Joncourt
1 sur Estrées
1 sur Magny-la-Fosse



~ 18 Mégawatts

Puissance totale envisagée



~ 20 700 habitants

Alimentés en électricité renouvelable



~ 800 000 €

Retombées économiques estimées*
pour les communes
sur 20 ans, dont :

~ 10 000 € / an
pour Estrées

~ 10 000 € / an
pour Magny-la-Fosse

~ 20 000 € / an
pour Joncourt

* grâce aux taxes et aux impôts
(Base IFER 2026)

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation est consultable au format papier en mairie de ESTREES, JONCOURT et MAGNY-LA-FOSSE ou sur internet via les liens suivants :

- www.registre-dematerialise.fr/6909
- www.aisne.gouv.fr

Plusieurs choix s'offrent à vous pour contribuer à l'enquête publique :

- Sur le registre ouvert à cet effet en mairies de ESTREES, JONCOURT et MAGNY-LA-FOSSE
- Sur le registre numérique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6909>
- Lors des permanences du commissaire-enquêteur
- Par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie siège, rue des Rognons - 02420 JONCOURT ou par message électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6909@registre-dematerialise.

Calendrier prévisionnel



Septembre 2023 :
Dépôt du dossier
de demande d'autorisation

Avril 2023 :
Choix de
l'implantation avec les élus

2024 - 2025 :
Échanges avec les services de l'Etat
pour amélioration du dossier

Du 28 avril au 28 mai :
Enquête publique

Courant 2028 :
Réception de l'arrêté
préfectoral d'autorisation du projet